

TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
11 MAI 2006**

ENGAGEMENT TOTAL CÔTE D'IVOIRE

HYGIENE - SECURITE - ENVIRONNEMENT - QUALITE

TOTAL CÔTE D'IVOIRE s'est résolument engagée dans une démarche visant à ce que la Sécurité, la Santé, la protection de l'Environnement et la Qualité soient le souci permanent de tout son personnel et représentent un axe stratégique de développement de l'entreprise. Cette politique qui s'inscrit définitivement dans une démarche de développement durable est placée au cœur de notre action.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE s'engage à respecter, à faire respecter et à promouvoir les valeurs et les principes énoncés dans le code de conduite et la charte Sécurité - Environnement - Qualité du Groupe TOTAL ainsi que les engagements pris dans ce domaine par la Direction Raffinage Marketing Outre-Mer.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE veille en permanence à respecter les lois et réglementations en vigueur en Côte d'Ivoire, où s'exercent ses activités.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE place la sécurité et la protection de la santé et de l'environnement au centre de ses objectifs. Ainsi, une gestion responsable des produits est assurée tout au long de leur cycle de vie : stockage, transport, utilisation et traitement en fin de vie.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE évalue périodiquement ses systèmes de management internes pour s'assurer de la pertinence des actions entreprises, mesurer les progrès accomplis et définir de nouveaux objectifs d'amélioration.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE élabore et teste régulièrement ses plans d'urgence destinés à faire face à d'éventuelles situations accidentelles et à en limiter les conséquences.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE apporte à ses clients les informations et l'assistance nécessaires à l'usage adéquat de ses produits.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE, dans un souci de transparence, adopte une attitude constructive de dialogue avec la société civile et les communautés concernées par ses activités.

L'engagement et le comportement individuels dans ces domaines constituent, à tout niveau, un élément essentiel d'appréciation globale des performances de chacun. De même, les pratiques de ses sous-traitants et fournisseurs doivent être cohérentes avec ces principes et prises en compte dans l'appréciation de leurs prestations.

En matière de sécurité en particulier, notre objectif est l'excellence. Pour cela, nous nous engageons à :

- Mettre en place un système cohérent de Management de la sécurité au sein des différents sites.
- Favoriser la mise en œuvre des conditions d'hygiène et de sécurité au travail.
- Fournir les moyens suffisants et appropriés pour améliorer constamment la sécurité dans le respect des exigences réglementaires.
- Communiquer et expliquer à notre personnel notre politique et nos objectifs sécurité.
- Intégrer ainsi la culture sécurité comme un réflexe permanent dans les travaux au quotidien et faire en sorte que les exigences sécurité soient à tout moment un facteur de mobilisation des énergies.
- Former le personnel à tous les niveaux et vérifier qu'il a les compétences pour assurer ses fonctions et ses responsabilités.

Par la participation constructive de tout le personnel, individuellement et collectivement, et par une recherche continue de progrès, nous voulons avoir les meilleurs résultats d'hygiène, de santé, de sécurité, de qualité et de protection de l'environnement.

Cette amélioration continue sera bâtie sur des procédures de contrôle et d'évaluation afin de nous assurer de la conformité de nos activités avec cette politique.



Thierry de FEYDEAU
Directeur Général

SEP - 2003



MESSAGE DU PRESIDENT



La crise que vit la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002 s'est poursuivie au cours de l'année 2005, qui a été marquée par une reprise du dialogue entre les parties appuyée par l'implication de la communauté internationale. Cependant ces avancées n'ont pu encore se concrétiser par la réunification du pays et le retour à une paix durable.

Cette situation a continué d'impacter l'ensemble des secteurs de l'économie nationale entraînant malheureusement une baisse de la consommation, la réduction de projets d'investissements et bien souvent la fermeture d'entreprises.

Le secteur pétrolier national n'a pas été épargné par les conséquences de cet environnement ; il s'est globalement déprécié de 8,6% par rapport à l'année 2004.

L'année 2005 a été notamment marquée par :

- les conséquences des augmentations des prix des produits pétroliers d'Octobre 2004 et de Juillet 2005 ;
- la poursuite du développement des opérateurs indépendants qui tiennent dorénavant 27% du marché pétrolier intérieur ;
- l'impossibilité pour les sociétés pétrolières d'approvisionner les stations-service du nord du pays.

Dans ce contexte, notre filiale a une nouvelle fois bien résisté en maintenant une position de leader avec 32,6% de part de marché en progression de 0,2 point par rapport à l'année 2004.

Nos ventes se sont élevées à 231 kt en baisse de 8,1% dans un marché en repli de 8,6%.

Cette baisse de nos ventes s'explique essentiellement par le réseau qui a particulièrement souffert en 2005 de la montée en puissance des opérateurs indépendants ; les autres canaux de distribution ont en revanche bien résisté à cet environnement.

En 2005, nos investissements se sont élevés à 1 131 MFCFA contre 1 965 MFCFA en 2004.

Ils ont été consacrés pour moitié au réseau existant afin de répondre aux besoins d'aménagements et de remplacement de matériels, et pour moitié aux investissements de développements commerciaux tels que l'Onuci et logistiques tels que mises aux normes Hygiène Sécurité et Environnement de nos différents dépôts (gaz, MSTT, Spécialités).

Notre résultat net s'élève à 3 646 MFCFA pour l'année 2005 contre 1 651 MFCFA en 2004 ; il est donc en progression de près de 2 Milliards de FCFA intégrant des dividendes reçus de la Sir pour 1 293 MFCFA et une amélioration du résultat opérationnel pour 144 MFCFA.

Les niveaux de résultats restent certes inférieurs aux attentes mais sont en nette progression et traduisent une bonne réactivité de la filiale face à l'environnement économique actuel.

Ils permettent en outre de poursuivre une politique volontariste de distribution de dividendes et le Conseil propose 6 700 FCFA brut par action au titre de l'année 2005 , contre 4 800 FCFA l'année passée .

Pour l'année 2006, les premiers mois de l'année font apparaître un nouveau repli du marché pétrolier comparable à celui constaté en 2005.

Quoiqu'il en soit, notre filiale dispose des ressources nécessaires pour résister à nouveau aux évolutions de l'environnement, pour maintenir son rôle de leader sur le marché Ivoirien et pour assumer ses responsabilités industrielles, environnementales et civiques.

Je reste tout à fait confiant dans son avenir.

J.-D. ROYERE

SOMMAIRE



ENGAGEMENT TOTAL CÔTE D'IVOIRE HYGIENE - SECURITE - ENVIRONNEMENT - QUALITE	4
MESSAGE DU PRESIDENT	5
ORDRE DU JOUR	7
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
COMMISSAIRES AUX COMPTES	8
DIRECTION	9
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	12
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	19
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	21
RESOLUTIONS	23
COMPTE DE RESULTAT	25
BILAN	26
TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS	27
ANNEXE	28

ORDRE DU JOUR



1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration, des commissaires aux comptes ainsi que du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2005



2. Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes



3. Affectation du résultat net de l'exercice 2005

4. Ratification de la cooptation d'un administrateur

5. Renouvellement du mandat de deux administrateurs



6. Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Jean-Denis ROYERE	Président
M. Joseph AKA ANGHUI	Administrateur
M. Firmin AHOUNE	Administrateur
M. Aimé BAROU	Administrateur
M. Thierry de FEYDEAU	Administrateur
M. Alain CHAMPEAUX	Administrateur
M. Noubi Ben HAMIDA	Administrateur
PETROCI	Administrateur
TOTAL OUTRE MER	Administrateur
TOTAL AFRICA Ltd	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires	ERNST & YOUNG SIGECO
Suppléants	Christian MARMIGNON Caroline ORIO

DIRECTION



*M. Jean-Denis Royere
Président*



*M. Thierry de Feydeau
Directeur Général*



*M. Seydina-Aly Sow
Directeur Administratif
et Financier*



*M. Imrane Barry
Directeur Exploitation*



*M. Michel Brou
Directeur Technique*

Le rôle des stations-service ne se limite plus à la livraison des produits pétroliers sur la piste, mais il recouvre aussi la fourniture de services associés qui correspondent aux attentes des consommateurs.

bonjour



Boutique Yopougon Bel Air

La boutique est un axe fort du développement de notre réseau car elle occupe une place de choix dans cette nouvelle offre aux consommateurs.

« *bonjour* » en est le concept phare.

« *bonjour* » s'appuie sur une image forte, c'est un vrai magasin de proximité orienté vers le dépannage alimentaire, mais proposant également une gamme d'accessoires et de produits d'entretien auto.

En entrant sur nos stations service « *bonjour* », notre client découvre une offre claire et homogène, satisfaisant ses besoins essentiels et à des prix compétitifs.



Carte prépayée Top Service

Lancée en Côte d'Ivoire début 2002, la carte Top Service post facturée est réservée à une clientèle de professionnels désirant gérer de manière rigoureuse et économique son parc de véhicules. Elle est devenue aujourd'hui un outil incontournable et est toujours une exclusivité TOTAL en Côte d'Ivoire.

Depuis fin janvier 2004, TOTAL CÔTE D'IVOIRE propose également au grand public la carte Top Service Porte Monnaie (P.M.), la seule carte de paiement pétrolière prépayée et rechargeable en station présente sur le marché ivoirien.

Le développement grand public de ce produit apporte aux particuliers et aux entreprises de petite taille tous les atouts de la carte Top Service :

- Simplicité et rapidité : plus besoin d'espèces ou de tickets
- Sécurité optimale : code secret qui protège le porteur en cas de perte ou de vol
- Paramétrages personnalisés : nom du porteur, immatriculation , plafonds d'achats...
- Maîtrise de la consommation : indicateur de consommation aux 100 km, relevés détaillés des consommations...

Une équipe spécialement dédiée à ce produit a été mise en place pour répondre à toutes les attentes des clients.

auto Express service

A.E.S. est un concept d'entretien automobile rapide et sans rendez vous en station.

A.E.S. propose deux types de services :

- La vidange
- Les pneumatiques

Proposant une prestation forfaitée professionnelle et identique dans toutes les stations service labellisées, A.E.S. permet de répondre aux attentes de nos clients en matière d'entretien de leur véhicule :

- Sans rendez-vous
- Modernité des équipements
- Rapidité
- Qualité du conseil
- Professionnalisme des agents
- Une gamme de forfaits adaptée



De plus, chaque intervention A.E.S. fait l'objet d'une fiche diagnostic, intégrant 11 contrôles et 4 appoints gratuits, destinée à informer le client sur les éventuels points à surveiller sur son véhicule.

Lavage auto Clean deluxe

Auto Clean est le nouveau concept de lavage manuel pour véhicules légers.

Parfait complément du concept A.E.S., il s'inscrit dans la démarche de développement des activités de diversification sur le réseau.

Le concept auto Clean repose sur 6 engagements de TOTAL à l'égard du client lavage.

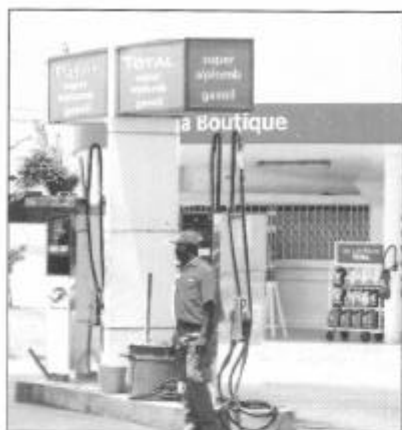
- Sans rendez-vous
- La qualité de l'accueil
- Des prix affichés
- Des forfaits adaptés
- Une baie de lavage d'une propreté irréprochable
- Un service professionnel de qualité



Auto-Clean, c'est l'assurance d'un service lavage impeccable et rapide.

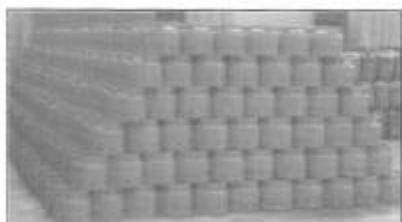
Ces nouveaux outils montrent que TOTAL CÔTE D'IVOIRE reste à la pointe de l'innovation, toujours au service de ses clients.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale à caractère ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, afin de soumettre à votre approbation les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2005 de votre société, TOTAL CÔTE D'IVOIRE.



Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.



Vous aurez également à vous prononcer sur le présent rapport ainsi que ceux des commissaires aux comptes, sur la répartition du résultat net de l'exercice 2005 et sur la composition de votre Conseil d'Administration.

Le présent rapport abordera les points suivants :

- **Chiffre d'affaires et activité commerciale**
- **Investissements**
- **Résultat et affectation du bénéfice net**
- **Conventions réglementées**
- **Ratification de la cooptation d'un administrateur**
- **Renouvellement du mandat de deux administrateurs**
- **Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes.**



CHIFFRE D'AFFAIRES ET ACTIVITE COMMERCIALE



Boutique Yopougon Bel-Air

Le chiffre d'affaires de TOTAL COTE D'IVOIRE s'est établi en 2005 à 127,1 milliards de FCFA, en hausse de 14% par rapport à celui de l'exercice précédent qui était de 111,4 milliards de FCFA. Cette progression s'explique par les augmentations du prix des produits pétroliers d'octobre 2004 et de juillet 2005.

Notre activité a souffert de la baisse de 8,6% du marché intérieur du fait de la crise économique que traverse le pays et de la poursuite du développement des distributeurs indépendants qui, en 2005, représentent environ 22% du marché réseau (20 stations ouvertes pendant l'année) et 35% du marché hors réseau.



Sur le marché intérieur, nos ventes s'établissent à 231 kt, soit une perte de plus de 20 kt par rapport à 2004 (- 8,1%), dans un marché qui lui aussi est en baisse de 8,6%.

Nous restons de loin les leaders du marché avec 32,6% de part de marché (+ 0,2 point par rapport à 2004), le deuxième étant Shell à plus de 15 points derrière nous.



L'évolution par canal d'activité est la suivante :

- les ventes réseau de TOTAL Côte d'Ivoire passent de 157,6 kt à 134,2 kt, soit une baisse de 14,9% dans un marché en régression de 10%. Ce canal a souffert de la poursuite de la progression des indépendants qui sont passés de 18% à 22% de part de marché, et des augmentations des prix intervenues en octobre 2004 et juillet 2005,

- les ventes du commerce général passent de 46,2 kt à 45,9 kt. Ce canal a mieux résisté à l'environnement que le réseau dans un marché en régression de 5%. Ce bon score s'explique essentiellement par la consolidation de nos gros clients existants et le gain du client Onuci,
- les ventes gaz passent de 22,2 kt à 23,5 kt, soit une hausse de 6%. Ce canal a bénéficié d'une croissance du marché de près de 8%,
- les ventes aviation passent de 22,2 kt à 23,9 kt, soit une hausse de 8%, alors que le marché a enregistré en 2005 une baisse de 23%. Cette performance de nos ventes s'explique en partie par le retrait de Shell dans cette activité.

En TM	Ventes			Parts de marché	
	2004	2005	var. %	2004	2005
Réseau	157 526	134 262	-14,8%	35,4%	33,7%
Com. Général	46 235	45 906	-0,8%	25,6%	27,2%
Gaz	22 110	23 455	+6,1%	27,1%	26,7%
Aviation	22 226	23 958	+7,8%	37,1%	52,0%
Lubrifiants	2 900	3 000	+3,4%	31,2%	32,2%
Ventes intérieures	250 997	230 577	-8,1%	32,4%	32,6%
Soutes internationales	23 813	37 822	+5,9%		
Ventes totales	274 810	268 399	-2,3%		



Exercice incendie Dépôt de Petit-Bassam

INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés au cours l'exercice 2005 se sont élevés à 1 131 millions de FCFA.

Dans le canal réseau , l'année 2005 a été marquée par :

- la poursuite de notre campagne de remplacement et d'accroissement des capacités de stockage,
- la poursuite de notre politique de consolidation du foncier (renouvellement des baux à long terme et l'achat de terrains)
- les aménagements de stations (remodelage et peinture)
- le remplacement et la mise en place de nouveaux équipements de station

Dans le canal commerce général, les travaux d'installations carburants sur les sites de notre client ONUCI ont été effectués.

Dans le canal GPL, il a été procédé à l'aménagement de nos installations, notamment au Centre Emplisseur et à l'acquisition des bouteilles de gaz pour suivre la progression du marché.

Les investissements informatiques de l'exercice se sont concentrés principalement sur l'acquisition et le renouvellement du matériel micro-informatique (ordinateurs, imprimantes), sur l'acquisition des licences pour la messagerie.

	<i>En KFCFA</i>
Investissements corporels	1 125 160
<i>Réseau</i>	<i>570 065</i>
<i>Commerce Général</i>	<i>294 703</i>
<i>GPL</i>	<i>180 392</i>
<i>Aviation</i>	<i>15 120</i>
<i>Informatique</i>	<i>18 636</i>
<i>Autres</i>	<i>46 244</i>
Investissements financiers	6 096
<i>Dépôts, prêts, cautionnements</i>	<i>6 096</i>
Total investissements bruts	1 131 256

RESULTATS ET AFFECTATION DU BENEFICE DE L'EXERCICE 2005

Le résultat net de TOTAL CÔTE D'IVOIRE est de 3,6 milliards de FCFA en 2005 contre 1,6 milliard de FCFA en 2004, soit une progression de + 2 milliards de FCFA.

Cette évolution du résultat se présente en synthèse comme suit : (Millions de FCFA)

	2004	2005	Ecart
- Marges Produits	+ 15 788	+ 14 562	- 1 226
- Frais fixes	- 7 436	- 6 706	+ 730
- Amortissement/provisions	- 4 223	- 3 584	+ 639
- Autres éléments / dividendes	- 144	+ 1 394	+ 1 538
- Impôts	- 2 391	- 2 015	+ 376
- Résultat Financier	+ 57	- 5	- 62
- Résultat Net	+ 1 651	+ 3 646	+ 1 995

Les impacts positifs sur le résultat net proviennent :

- de l'économie de 0,7 milliard de FCFA réalisée sur les frais fixes,
- de dividendes reçus pour 1,3 milliard de FCFA,
- de la réduction des provisions long terme d'exploitation pour 0,4 milliard de FCFA,
- de la réduction des provisions court terme d'exploitation pour 0,3 milliard de FCFA,
- de la réintégration des redressements BIC des années 2001 à 2003 dans le résultat de 2004 (redressement fiscal 2004) de 0,4 milliard de FCFA.

L'impact négatif sur le résultat provient de la baisse de 1,2 milliard de FCFA de la marge brute sur frais variables qui s'explique d'une part par la baisse des ventes qui a généré un effet volume négatif de 1,5 milliard de FCFA, d'autre part par un effet marge négatif de 0,7 milliard de FCFA compensé par une régularisation positive des marges aviation des exercices antérieures de l'ordre de 0,8 milliard de FCFA.

Il est à noter, qu'au 31 décembre 2005, les provisions court terme d'exploitation comprennent 701 millions de FCFA de provisions pour créances douteuses qui concernent des clients (réseau et commerce général) et les provisions long terme d'exploitation comprennent 158 millions de FCFA de provisions nettes pour litiges et une reprise nette de provisions pour retraite.

Le résultat net de TOTAL CÔTE D'IVOIRE s'établit donc, au titre de l'exercice 2005, à 3.646.908.285 FCFA.

Nous vous proposons l'affectation suivante du bénéfice de l'exercice :

Résultat distribuable	3 646 908 285 FCFA
Prélèvement sur les réserves libres	571 518 915 FCFA
<hr/>	
Dividendes bruts	4 218 427 200 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 6 700 FCFA. Après retraitement (IRVM sur dividendes reçus) et retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, le dividende net par action serait de 6 235 FCFA, dont la mise en paiement interviendra au plus tard dans un délai de 30 jours après la tenue de l'Assemblée Générale.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Convention des articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les membres du Conseil d'Administration ont été tenus informés du maintien en vigueur au cours de l'exercice social 2005 de la convention précédemment conclue, à savoir :

- Contrat d'assistance technique entre TOTAL OUTRE-MER et TOTAL CÔTE D'IVOIRE,

Le Conseil, tout en considérant cette convention comme opération courante entrant dans le cadre des activités de la société, et à ce titre, comme ne devant pas relever des dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, l'a approuvée en tant que de besoin.

Il l'a fait porter à la connaissance des commissaires aux comptes, dont le rapport spécial sera soumis à votre approbation.

RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Il est proposé de ratifier la cooptation de Monsieur Noubi Ben HAMIDA en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Julien MAUMONT, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DEUX ADMINISTRATEURS

Il est proposé de renouveler les mandats d'administrateurs, venus à échéance, de Monsieur Alain CHAMPEAUX et de Monsieur Aimé BAROU pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET DECHARGE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

A la lecture du présent rapport, il est proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion ainsi que décharge aux commissaires aux comptes.

Nous ne saurions terminer notre rapport sans rendre un sincère et vibrant hommage à l'ensemble de notre personnel qui, par son attachement, son dévouement et son sang-froid, y compris dans les moments difficiles que la Côte d'Ivoire a traversés, contribue de façon permanente et sans cesse renouvelée à consolider et à développer notre société.



TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Société TOTAL Côte d'Ivoire, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

ERNST & YOUNG

Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable diplômé

Le 6 avril 2006

Un service à la carte

**Top Service,
une carte prépayée
pour un service à la carte**

- Sécurité
- Contrôle
- Flexibilité
- Facilité
- et Rechargeable !

Maintenant disponible pour tous

Vous ne vendrez plus chez nous par hasard. TOTAL

TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Contrat d'assistance générale avec la société TOTAL OUTRE-MER

Administrateur concerné : Monsieur Jean Denis Royère

Objet : Prestations d'assistance technique générale fournies par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire.

Modalités de rémunération : La rémunération forfaitaire annuelle sur la base de laquelle est calculée la rémunération des prestations d'assistance technique prévue à l'article III du contrat est fixée à 870 000 euros hors taxes.

Au titre de l'exercice 2005, le montant comptabilisé en charges par la société est de FCFA 628 millions dont FCFA 57 millions de BNC.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

ERNST & YOUNG

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable diplômé

Le 6 avril 2006

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve ces documents dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social 2005, tels que présentés et arrêtés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit, conformément aux dispositions statutaires, le bénéfice net de l'exercice 2005 qui s'élève à 3.646.908.285 FCFA :

Résultat distribuable	3 646 908 285 FCFA
Prélèvement sur les réserves libres	571 518 915 FCFA
<hr/>	
Dividendes bruts	4 218 427 200 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action est de 6 700 FCFA. Après retraitement (IRVM sur dividendes reçus) et retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, le dividende net par action serait de 6 235 FCFA, dont la mise en paiement interviendra au plus tard dans un délai de 30 jours après la tenue de l'Assemblée Générale.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial par les commissaires aux comptes (articles 438 à 448 de l'Acte uniforme), prend acte de ce rapport et l'approuve.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de Monsieur Noubi Ben HAMIDA en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Julien MAUMONT, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle les mandats d'administrateurs, venus à échéance, de Monsieur Alain CHAMPEAUX et de Monsieur Aimé BAROU pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, donne quitus à tous les administrateurs pour leur gestion et décharge aux commissaires aux comptes.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal constatant ces délibérations, d'accomplir toutes formalités légales ou autres.

COMPTE DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

	2004	2005
Chiffre d'affaires	110 206	126 438
Autres produits	1 185	626
CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS	111 391	127 064
Achats de marchandises et variation de stocks	(85 247)	(103 608)
Autres achats	(362)	(263)
Transports	(5 190)	(4 903)
Services extérieurs	(6 591)	(6 207)
Impôts et taxes	(1 898)	(1 123)
Autres charges	(1 731)	(979)
Total achats et frais divers	(101 019)	(117 083)
VALEUR AJOUTEE	10 372	9 981
Charges de personnel	(3 444)	(3 337)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	6 928	6 644
Transfert de charges	488	539
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(3 288)	(2 911)
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 128	4 272
Produits financiers	232	1 599
Charges financières	(231)	(77)
RESULTAT FINANCIER	1	1 522
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	4 129	5 794
Produits hors activités ordinaires	246	258
Charges hors activités ordinaires	(333)	(390)
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES	(87)	(132)
Impôts sur le résultat	(2 391)	(2 015)
BENEFICE NET	1 651	3 647

BILAN

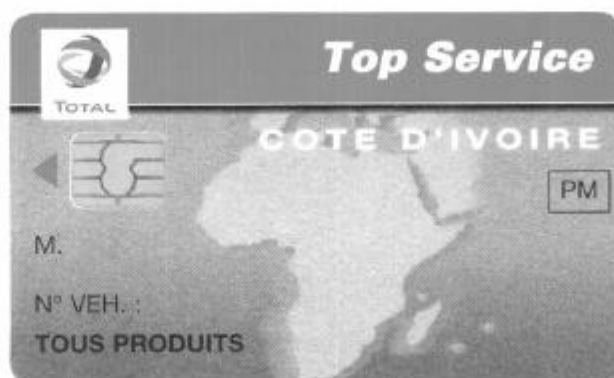
(en millions de FCFA)

	2004	2005
ACTIFS		
Charges immobilisées		
Immobilisations incorporelles	836	836
Immobilisations corporelles	14 095	12 268
Immobilisations financières	4 538	4 484
Actifs immobilisé	19 469	17 588
Stocks	9 289	9 067
Créances et emplois assimilés	23 025	27 359
Actif circulant	32 314	36 426
Trésorerie - Actif	5 031	3 832
Total Actif	56 814	57 846
PASSIF		
Capital, primes et réserves	23 595	22 224
Résultat net de l'exercice	1 651	3 647
Autres capitaux propres	4 033	4 033
Capitaux propres	29 279	29 904
Dettes financières diverses	1 065	1 065
Provisions financières pour risques et charges	2 026	2 272
Dettes financières et ressources assimilées	3 091	3 337
Clients, avances reçues	6 233	6 109
Fournisseurs d'exploitation	12 841	11 532
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	4 998	6 249
Passif circulant	24 072	23 890
Trésorerie - Passif	372	715
Total Passif	56 814	57 846

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

(en millions de FCFA)

	2004	2005
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement globale	5 068	6 508
Cessions d'immobilisations corporelles	9	87
Cessions d'immobilisations financières	236	172
Augmentation de capital par apports nouveaux	-	-
Autres dettes financières	-	-
Variation du besoin de financement	-	-
Total ressources	5 313	6 767
EMPLOIS		
Dividendes	3 492	3 022
Acquisition d'immobilisations incorporelles	0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 734	920
Acquisition d'immobilisations financières	257	73
Remboursement d'emprunts		
Variation du besoin de financement	29	4 295
Total emplois	5 512	8 309
Variation de trésorerie	(199)	(1 543)
	5 313	6 767



ANNEXE

PRINCIPES COMPTABLES

Base d'établissement des états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable du SYSCOHADA.

Les opérations inscrites en comptabilité sont enregistrées à leur coût historique à l'exception des immobilisations corporelles figurant dans le fichier des immobilisations au 1^{er} octobre 1993 qui ont été réévaluées (ainsi que leurs amortissements), conformément aux dispositions de la loi de Finances pour la gestion 1995.

Charges immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le droit comptable de l'OHADA admet qu'un amortissement exceptionnel des frais d'établissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes. La distribution de dividendes est néanmoins possible lorsque les réserves libres sont supérieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissement.

Le fonds de commerce ne fait pas l'objet d'amortissement conformément aux règles comptables en vigueur.

Immobilisations corporelles et amortissements

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des biens apportés par les sociétés ESSO CI, TRANSCOGAZ et ELF OIL CI qui sont enregistrés à leur valeur d'apport. Les immobilisations corporelles existant dans le fichier des immobilisations au 1^{er} octobre 1993 ont toutefois été réévaluées ainsi que leurs amortissements par application d'un coefficient de 1,4.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée :

Constructions	20 ans
Citernes des dépôts et installations aviation	15 ans
Matériel, citernes prêtées aux utilisateurs, bouteilles de gaz	10 ans
Mobilier, matériel de bureau et d'habitation	10 ans
Matériel prêté aux utilisateurs (sauf citernes)	5 ans
Matériel informatique	5, 3 et 2 ans
Véhicules	3 ans

Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition. Cependant, il est constitué une provision pour dépréciation lorsque la quote-part dans l'actif net de la société émettrice est inférieure au coût d'acquisition des titres.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût historique d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur d'inventaire des stocks de clôture est inférieure au coût historique d'acquisition.

Créances

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sur le secteur privé font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

Conformément aux principes comptables en vigueur, les créances sur le secteur public et parapublic (sociétés d'Etat ou d'économie mixte) ne font pas l'objet de provisions pour couvrir les risques de non-recouvrement, lorsque ces créances ne sont pas contestées.

Provisions réglementées

La contribution de la société à la constitution des stocks de sécurité, prélevée jusqu'au 30 avril 1991 sur la marge de distribution des produits pétroliers conformément à la structure officielle des prix des hydrocarbures jusqu'à cette date, faisait l'objet de la part de la société TOTAL COTE D'IVOIRE SA d'une provision inscrite au passif du bilan dans les comptes de provisions réglementées en exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal. Le droit comptable du SYSCOHADA ne prévoit pas la comptabilisation de la situation fiscale latente. Seul l'impôt sur les bénéfices exigible au titre de l'exercice est comptabilisé. Selon les dispositions de ce nouveau référentiel comptable, les impôts différés correspondants doivent être mentionnés dans la rubrique II.A.6 de l'état annexé.

Indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est évaluée sur la base des salaires actuels des agents et de leur ancienneté, conformément aux dispositions suivantes de la convention collective :

Ancienneté	Droits
0 à 5 ans	30 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté
5 à 10 ans	35 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté
Plus de 10 ans	40 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté.

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

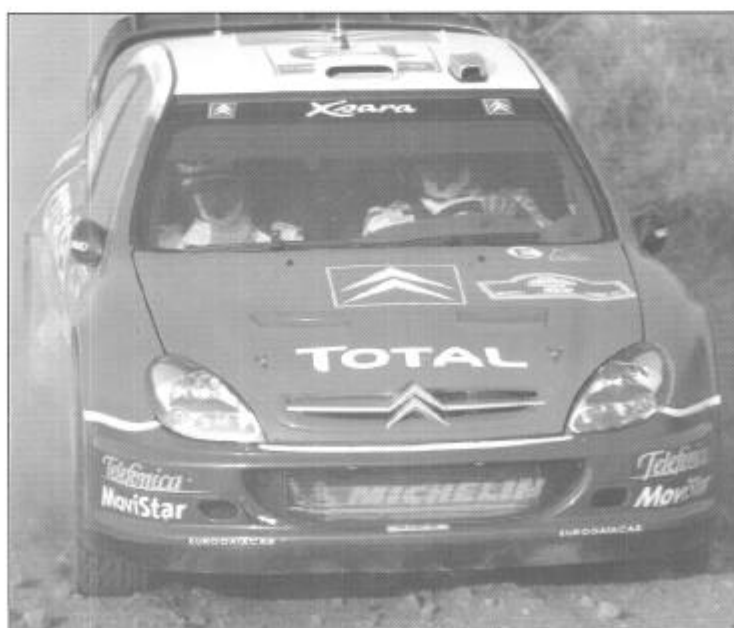
Immobilisations corporelles

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice se résument comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2004	Acquisitions et transferts	Cessions et transferts	31/12/2005
Terrains	1 294			1 294
Bâtiments	11 292	86	(117)	11 261
Installations et agencements	4 717	4		4 721
Matériel	22 583	823	(30)	23 376
Matériel de transport	830	6	(78)	758
Valeurs brutes	40 716	919	(225)	41 410
Amortissements	(26 284)	(2 665)	144	(28 805)
Provisions	(337)			(337)
Valeurs nettes	14 095			12 268

Les principales acquisitions de l'exercice concernent surtout le réseau (avec la poursuite de notre campagne de remplacement et d'accroissement des capacités de stockage, les aménagements de stations, le remplacement et la mise en place de nouveaux équipements) et le commerce général (avec les travaux d'installations carburants sur les sites de notre client ONUCI).

Les cessions concernent le matériel de transport et une partie du bâtiment (hôtel) de Yamoussoukro.



Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2004	31/12/2005
Prêts et créances à plus d'un an	228	179
Titres de participation minoritaires	3 816	3 859
Titres d'Etat		
Dépôts et cautionnements	494	446
Total	4 538	4 484

Prêts et créances à plus d'un an

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2004	31/12/2005
Prêt à SESP	18	18
Prêt au personnel	222	174
Créances à plus d'un an	6	5
Total brut	246	197
Provisions pour dépréciation	(18)	(18)
Total net	228	179

Le prêt SESP porte intérêt au taux de la BCEAO majoré de 1,25 point. Aucun intérêt n'a été décompté sur l'exercice en raison de la mise en sommeil de cette société.

Ce prêt fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de FCFA 18 millions.

Titres de participation minoritaires

Sociétés émettrices	Part du capital au 31/12/05	Nbre de titres au 31/12/05	Val. brute 31/12/04	Val. brute 31/12/05
SIEPP	50,00%	13 799	138	0
SIFAL	35,00%	4 900	84	84
SESP	42,45%	688	11	11
SIR	20,35%	793 650	2 866	2 866
GESTOCI	37,50%	9 000	90	90
SOCOPRIM SA	5,00%	6 940	694	694
SIAP	35,00%	105 020	53	53
PETROIVOIRE	34,00%	65 527	491	491
CIE			20	20
IVOIRE GLACONS	50,00%	50	1	1
Total valeur brute			4 448	4 310
Provisions pour dépréciation			(632)	(451)
Total valeur nette			3 816	3 859
			=====	=====

La variation nette des titres de participation s'explique par la reprise de provisions de dépréciation des titres de SIEPP suite à la liquidation réalisée en 1999 et à la cession des titres SIEPP dans nos livres après sa liquidation.

Dépôts et cautionnements

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/04	Augment.	Diminut.	31/12/05
Loyers payés d'avance	459	56	(106)	409
Autres dépôts et cautions	53	11	(9)	55
Valeurs brutes	512	67	(115)	464
Provisions pour dépréciation	(18)			(18)
Valeurs nettes	494			446
	=====			=====

Capital, primes et réserves

Les variations de l'exercice se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/04	Augmentations	Diminutions	31/12/05
Capital social	3 148			3 148
Prime d'émission	1 106			1 106
Prime de fusion	7 800			7 800
Ecart de réévaluation	1 633			1 633
Réserves indisponibles	2 130			2 130
Réserves libres	7 778		(1 371)	6 407
Valeurs brutes	23 595	0	(1 371)	22 224
	=====	=====	=====	=====

Les mouvements intervenus sur les comptes de capitaux propres sont conformes aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2005 qui a approuvé l'affectation du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Autres capitaux propres

Cette rubrique correspondant aux provisions réglementées comprend, en millions de FCFA :

	31/12/04	Augmentations	Diminutions	31/12/05
Prov. pour stock de sécurité	4 033	-	-	4 033
	—	—	—	—
Total	4 033	-	-	4 033
	=====	===	===	=====

Dettes financières et ressources assimilées

Les dettes financières diverses correspondent en totalité au fonds de consignment des bouteilles de gaz qui est alimenté par les sommes versées par la clientèle.

Les provisions financières pour risques et charges s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice en millions de FCFA :

	31/12/04	Augmentations	Diminutions	31/12/05
Prov. Pour indemnités retraite	1 037		(255)	782
Retraite complémentaire cadres	111	167		278
Provisions pour risques	878	408	(74)	1 212
	—	—	—	—
Total	2 026	575	(329)	2 272
	=====	===	=====	=====

L'augmentation nette des provisions pour risques s'explique par des dotations aux provisions pour la quote-part de situation négative de la société SESP (Entreposage à San Pédro) : 162 MFCFA, Ivoire-Glaçons pour 14 MFCFA et litiges fonciers pour 158 MFCFA.

La diminution nette des provisions pour risques et charges s'explique par les reprises de provisions retraite suite à la révision du mode de calcul des indemnités retraite et au plan de départ du personnel.

ACTIONNARIAT

La répartition du capital de notre société est restée inchangée au cours de l'exercice, soit au 31 décembre 2005 :

	31/12/2004	31/12/2005
TOTAL OUTRE-MER	47%	47%
TOTAL AFRICA LTD	26%	26%
PETROCI	0,57%	0,57%
Public ivoirien et personnel de TOTAL CÔTE D'IVOIRE	26,43%	26,43%



TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

Société anonyme au capital de 3 148 080 000 FCFA

Siège social : Immeuble Nour Al Hayat

01 BP 336 ABIDJAN 01

R.C. ABIDJAN N° 17 247

POUVOIR

Je soussigné (1),

NOM :

PRENOMS :

ADRESSE COMPLETE :

Propriétaire de actions de la société TOTAL CÔTE D'IVOIRE, agissant en qualité d'actionnaire de ladite société, donne par la présente pouvoir à (2) :

M / Mme

ou à défaut à

M / Mme

sans faculté de se substituer, de, pour moi et en mon nom,

assister à l'Assemblée Générale à caractère ordinaire convoquée le jeudi 11 mai 2006 à 10 heures à Abidjan, dans la salle Kodjo Ebouclé du Palais de la Culture de Treichville, ainsi qu'à toutes autres assemblées qui seraient successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, en cas de remise pour défaut de quorum ou pour toute autre cause,

signer toutes feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, accepter toutes fonctions qui pourraient m'être conférées et généralement faire le nécessaire.

Fait à, le

SIGNATURE, précédée de la mention « Bon pour pouvoir »

Afin de permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, vous voudrez bien en cas d'impossibilité de participer à cette Assemblée, retourner le présent pouvoir à l'établissement bancaire où sont détenues vos actions.

(1) : Si le titulaire des actions est une personne morale, indiquer la nature, la forme et éventuellement le capital de celle-ci.

(2) : La présente procuration peut être retournée sans indication de mandataire. Il sera alors émis au nom du signataire un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration.